

/BA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-250 du 25 Juin 1986

chargeant le Camarade Girigissou GADO,
Ministre de l'Equipement et des Trans-
ports de l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique
pour compter du 22 Juin 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 22 Juin 1986 le Camarade Girigissou
GADO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de
l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du
Camarade André ATCHADE.

Article 2; - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Juin 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 2 SPD 2
MSP - MET 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfet 6 JORPB 1.-